

# Règlement

## Marché de Noël communal

### 1 – Jour et lieu de tenue du marché

- Le samedi 5 décembre 2026 de 10h30 à 18h
- Esplanade du château sous chapiteau principal chauffé
- L'installation est possible à partir de 8h

**La commune se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'elle jugera utiles quant aux lieux, jours et heures sus désignés sans qu'il en résulte un droit de place pour les occupants des emplacements**

### 2 – Demande d'emplacements puis attribution

Le marché est ouvert :

- Aux professionnels
- Aux exploitants agricoles
- Aux associations

Les commerçants devront déposer en mairie, une demande comprenant les informations suivantes :

- Nom et prénom du demandeur
- Raison sociale :
- Adresse
- L'activité précise exercée
- Le nombre de mètres linéaires souhaités limité à 4 mètres

- Tous les commerçants devront justifier d'une assurance les couvrant en responsabilité Civile Commerciale et professionnelle
- Aucun emplacement ne sera accordé aux personnes ne pouvant présenter l'un des documents précités
- L'autorisation n'est valable que pour un seul emplacement.

**L'attribution d'un emplacement se fera par les services de la mairie, selon la nature de la vente et la date de la demande.**

**Une redevance de 5 € par mètre linéaire et de 10 € pour la location de la table payable par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public. A joindre au bulletin d'inscription.**

**Des bancs peuvent être mis à disposition (gratuitement).**

**Le traitement des déchets sera à la charge des exposants.**

Après lecture du présent règlement, merci d'apposer votre signature en bas de page, et d'ajouter la mention « Lu et Approuvé » :

A ..... Le ...../...../.....